



Sud-Solidaires BPCE – Section Caisse d'épargne APC

21 B, rue Edmond Proust - 79000 NIORT

06-37-61-34-04 / 06-15-79-25-99

sudceapc@yahoo.fr / www.ceapc.sudbpce.com



sudsolidaires.ceapc



SUDBPCE



Sud Groupe BPCE

Janvier 2022

Groupe BPCE et CEAPC: LA MACHINE A CASH !!!

Au service exclusif de nos patrons.

**« Tant que mon patron fera semblant de bien me payer
je ferai semblant de bien travailler »**

Rappel résultat net APC 2020 : 84 millions €

Résultat attendu net APC 2021 : 107 millions € (quasi 30 % d'augmentation).

Nous rappelons à toutes fins utiles ...
en 2020, c'était 0 % d'augmentation générale et pas de prime !!!!

**Rappel résultat net groupe BPCE
2020 : 1,6 milliards €**

**Résultat attendu net groupe BPCE
2021 : 4,5 milliards € (3,6 milliards €
fin septembre 2021).**

Bref, le groupe va enregistrer une
augmentation proche de 300 %
en 1 an....

La CFDT locale, par l'entremise de son organe national, se vante d'avoir obtenu 0,8 % d'augmentation générale et 600 € de prime pour les salarié-es de la branche Caisse d'épargne. **Deux choses** : 1/ La CFDT doit apprendre à partager la paternité de sa signature avec ses "*partenaires réformistes*" le SU-UNSA et le SNE-CGC. 2/ Rapportée aux résultats financiers historiquement hauts du groupe BPCE et des CE, il va maintenant falloir expliquer aux salarié-es en quoi une perte de pouvoir d'achat de 2 % sur la seule année 2021 est une bonne nouvelle pour les salarié-es (Perte cumulée du pouvoir d'achat depuis 2017 : - 5,7 %). **INTOX** : Contrairement à ce qu'affirme le SNE-CGC sur son tract, les augmentations obtenues ne sont pas les plus importantes du secteur bancassurance. Le Crédit Mutuel en est un exemple concret parmi d'autres.



TOURNEZ LA PAGE UN QUIZZ VOUS ATTEND



Mail d'infos sur abonnement gratuit, demande à faire sur sudceapc@yahoo.fr

Quiz sur les salaires en CEAPC

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| 1/ Estimez-vous être payé-e à la hauteur du travail que vous fournissez ? | ☐ oui | ☐ non |
| 2/ Estimez-vous que 0,8 % d'augmentation de salaire (2.8% d'inflation) est suffisant pour le travail que vous avez fourni en 2021 ? | ☐ oui | ☐ non |
| 3/ Estimez-vous que le montant de la prime de 600 euros (possibilité d'aller jusqu'à 2000 euros) est respectueux de votre travail ? | ☐ oui | ☐ non |
| 4/ Estimez-vous que votre salaire vous permet de vivre décemment ? | ☐ oui | ☐ non |
| 5/ Estimez-vous que la politique salariale de la CEAPC est équitable ? | ☐ oui | ☐ non |
| 6/ Estimez-vous normal que des salarié-es de Caisse d'épargne soient éligibles à la prime d'activité ? | ☐ oui | ☐ non |
| 7/ Sachant que le capital social des CE appartient aux client-es, estimez-vous normal que les délibérations relatives aux augmentations de salaire des membres du directoire soient tenues secrètes? | ☐ oui | ☐ non |
| 8/ De la même manière, estimez-vous normal que les avantages dont bénéficient les membres du directoire (retraite chapeau, parachute doré, part variable, jetons de présence perçus dans les différents conseils d'administration, etc...) s'obtiennent dans l'opacité la plus totale? | ☐ oui | ☐ non |

Si vous avez un maximum de OUI, ne changez rien !

Si vous avez un maximum de NON alors :

Soyez en grève le 27 janvier 2022

Il suffit d'envoyer un simple mail à votre N+1 la veille au soir : « *Bonjour, je serai en grève demain de XH00 à XH00. Cordialement* » EPICETOUT ! La grève est un droit constitutionnel ! Les pressions anti-grève sont pénalement condamnables.

QUAND LES SALAIRES VONT-ILS AUGMENTER ?

VOUS COMPRENEZ MON VIEUX... J'AI UNE FAMILLE D'ACTIONNAIRES À NOURRIR MOI...



Les syndicats « réformistes » sont-ils les alliés du patronat contre les intérêts des salarié-es en se contentant de si peu ? Pourquoi le SU-UNSA, le SNE-CGC et la CFDT ont-ils signé pour ces miettes ? En quoi une prime de 400 € compensera-t-elle cette misérable augmentation de 0,8 % ? Ne doit-on pas aussi penser à nos « copains-copines » MAIS du côté des salarié-es ? Nous demandons seulement notre dû, le partage de la richesse.